



## POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

NUMÉRO : PL-AD-40

Adoption de la politique : 21 janvier 2023

Résolution : 2023-01-008

Publication : 1<sup>er</sup> février 2023

### ATTENDU QUE

la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une politique de fonctionnement général pour sa bibliothèque municipale;

### CONSCIENCEMENT

il est proposé que Monsieur Étienne Baret et soient UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, que la présente politique soit adoptée et établie comme suit :

## 1. PRÉAMBULE

La présente politique en fait partie intégrante.

## 2. OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

La présente politique vise à établir les règles de fonctionnement et les conditions d'accessibilité des services de la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur.

## 3. INTERPRÉTATION

Aux fins de cette politique, les mots et expressions suivants signifient :

« **Membre** » :

Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission de la bibliothèque sous les catégories suivantes :

**Membre adulte** : Tout adulte âgé de 14 ans et plus.

**Membre enfant** : Tout adulte âgé de moins de 14 ans.

**Membre bénévole** : Tout membre du personnel de la bibliothèque.

**Membre collectif** : Tout adulte appartenant à titre de représentant d'un établissement d'enseignement (le compte en éducation), d'une garderie ou d'un Centre de la petite enfance (CPE) (le compte en éducation), responsable d'une résidence d'accueil, d'un camp de jour, responsable de tout autre organisme de services qui a ses activités sur le territoire de la Mucopointe et qui offre les services de la bibliothèque pour les besoins de son groupe.